Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

• **1.1 Identificateur de produit**

• **Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger**

• Code du produit: 500.0232.00.00
• **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage

• **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
• **Producteur/fournisseur:**

Fournisseur:
weka Holzbau GmbH
Johannesstraße 16, 17034 Neubrandenburg
Tel. +49 (0) 395 42908-0, Fax. 0395 42908-88, info@weka-holzbau.com

Enregistration Swisse:
CF Pool & Chemie AG
Pilatusstrasse 31
CH-5630 Muri
Tel. +41 (0)56 675 32 70
www.chemoform.com

• **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com
• **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
• **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**


corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**
• **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
• Pictogrammes de danger


GHS05

• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures
• Mentions de danger
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
• Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger

(suite de la page 1)

P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Indications complémentaires:**
Contient huile d'eucalyptus, Huile de menthe des champs. Peut produire une réaction allergique.
• **2.3 Autres dangers**
• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
• PBT: Non applicable.
• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**
• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Numéro index: 008-003-00-9	peroxyde d'hydrogène en solution Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	1-<2,5%
CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2	composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	1-<2,5%
CAS: 26183-52-8 NLP: 500-046-6	Alcool décylique éthoxylé (5 EO) Eye Dam. 1, H318	1,0-2,5%
CAS: 77-92-9 EINECS: 201-069-1	acide citrique Eye Irrit. 2, H319	0,5-1%
CAS: 8000-48-4 EINECS: 283-406-2	huile d'eucalyptus Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	<0,25%
CAS: 68917-18-0 EINECS: 290-058-5	Huile de menthe des champs Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<0,25%

• **SVHC**
• substances actives
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution: Ja (1,75%)
68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures: Ja (1,5%)
• **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques, parfums <5%
• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des premiers secours**
• **Remarques générales:**
Amener les sujets à l'air frais.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
• **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
• **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
• **Après contact avec les yeux:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
• **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger

(suite de la page 2)

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• **5.1 Moyens d'extinction**
• **Moyens d'extinction:**
Eau
Mousse
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
• **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Oxyde d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
• **5.3 Conseils aux pompiers**
• **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
• **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
• **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
• **Stockage:**
• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
• Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
• Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
• Classe de stockage: 12
• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger

(suite de la page 3)

• **8.1 Paramètres de contrôle**
• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution (≥1-<2,5%)

VME (France) Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2,8 mg/m³, 2 ppm
Valeur à long terme: 1,4 mg/m³, 1 ppm
SSc;

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**
• **Equipement de protection individuel:**
• Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
• Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Filtre A/P2
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
• Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
• Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,35 mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
• Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
(Temps de rupture ≥ 8 heures):
Caoutchouc nitrile/Caoutchouc - NBR (0,35 mm)
Caoutchouc fluoré (Viton) - FKM (0,4 mm)
• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en cuir
Gants en tissu épais
Polychloroprène - CR
• Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:
Vêtements de travail protecteurs
Tablier

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
• **Indications générales**
• Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Transparent
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger

(suite de la page 4)

• **valeur du pH à 20 °C:**	2,8
• **Changement d'état**	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
• **Point d'éclair**	Non applicable.
• **Inflammabilité (solide, gaz):**	Non applicable.
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• **Température d'auto-inflammabilité:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif.
• **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
• **Pression de vapeur:**	Non déterminé.
• **Densité:**	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.
• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
• **Solubilité dans/miscibilité avec**	
l'eau:	Entièrement miscible
• **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**	Non déterminé.
• **Viscosité:**	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
• **Teneur en solvants:**	
VOC (CE)	0,00 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
• **9.2 Autres informations**	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.2 Stabilité chimique**
• **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
• **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
• **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
• **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
• **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral LD50 418 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >6.500 mg/kg (lapin)

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

Oral LD50 600 mg/kg (rat)

77-92-9 acide citrique

LD50 5.040 mg/kg (souris)

• Effet primaire d'irritation:
• Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger

(suite de la page 5)

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
 Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique:**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral NOEL 37 mg/kg (souris) (OECD TG 408)

NOEL 26 mg/kg (souris) (OECD TG 108)

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

EC50 4,3 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

2,4 mg/l (daphnia)

LC50 31,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

EC50 0,03 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

0,015 mg/l (daphnia)

IC50 0,02 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))

LC50 0,85 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- Comportement dans les stations d'épuration:

68424-85-1 composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures

EC10 10 mg/l (Boue activée) (OECD 209)

- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
 Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger

(suite de la page 6)

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• **14.1 Numéro ONU**	
• **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
• **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**	
• **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
• **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**	
• **ADR, ADN, IMDG, IATA**	
• Classe	néant
• **14.4 Groupe d'emballage**	
• **ADR, IMDG, IATA**	néant
• **14.5 Dangers pour l'environnement:**	
• **Marine Pollutant:**	Non
• **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non applicable.
• **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**	Non applicable.
• **Indications complémentaires de transport:**	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
• **"Règlement type" de l'ONU:**	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

• **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

• **Directive 2012/18/UE**
• Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

• **Prescriptions nationales:**

• Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
• VOC (CE) 0,00 %
• VOCV (CH) 0,00 %
• **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• Phrases importantes
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
• Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.09.2018 Numéro de version 8 Révision: 27.09.2018

Nom du produit: Spezial-Sauna-Reiniger

(suite de la page 7)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3